

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
2 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2024

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« mourir, »,

insérer les mots :

« après avoir requis son accord, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aucun médecin traitant ne doit être dans l'obligation de pratiquer un suicide assisté. Il convient de le rappeler.